

Le 29 juin 2022

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, mercredi, le 29 juin 2022, à 18h30.

Sont présents :

Le maire, M. Gabriel Giguère, et les conseillers et conseillères suivants :
Mme Bianca Perreault, M. Steven Lebel, M. Jean-Denis Paquet et
M. Alain Dumas ;

M. Simon Breton est absent.

Le poste 3 est vacant.

Mme Maryane Bélanger, directrice générale, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Gabriel Giguère.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-06-18 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Engagement M. William Breton
5. Appui EDF éolienne – MRC
6. Rue Dumas – Environnement
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

ENGAGEMENT M. WILLIAM BRETON — JOURNALIER ARÉNA SAISONNIER

22-06-19 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on engage M. William Breton, à titre de journalier aréna, saisonnier, pour la municipalité de St-Côme-Linière et selon les conditions prévues à la convention collective.

**OFFRE FINALE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-CÔME-LINIÈRE –
REDISTRIBUTION DES PAIEMENTS ADDITIONNELS / REDEVANCES
PROJET ÉOLIEN ST-THÉOPHILE**

22-06-20 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement de modifier notre offre de redistribution des paiements additionnels à un mode de partage de 20% sur 30 ans aux redevances prévues.

Que ce mode de partage soit conditionnel à :

- une parité sur le pourcentage applicable à la redistribution de la redevance et ce pour chaque municipalité hôte, en l'occurrence, la municipalité de St-Côme-Linière et la municipalité de St-Théophile;
- qu'à des fins d'équité, ce même mode de partage sera applicable pour tout autre projet éoliens à venir sur le territoire de la MRC;

Il est de plus résolu que la municipalité de St-Côme-Linière :

- exprime son souhait qu'un siège sur le conseil d'administration de la future société en commandite à créer soit réservé, à tour de rôle et selon des conditions à négocier, pour l'une ou l'autre des municipalités recevant les équipements sur leur territoire (St-Côme et/ou St-Théophile);
- exprime son souhait que les redevances ainsi perçues par la future Régie, favorisent le développement de projet environnementaux sur le territoire de la MRC tels que des bornes de recharge dans nos communautés;

CONFIRMATION ENGAGEMENT AU MELCC

22-06-21 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on confirme l'engagement de la municipalité à réaliser les travaux de réfection de la 16^e Rue avant 2025 comme mesures compensatoires dans le cadre du projet de la rue Dumas et que l'on confirme qu'aucune nouvelle construction ne sera réalisée sur les quatre (4) terrains vacants avant les travaux de la 16^e Rue.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

22-06-22 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement de lever l'assemblée à 18 h 43.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 11 juillet 2022, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
29 JUIN 2022**

Je, Gabriel Giguère, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Gabriel Giguère
Maire

Maryane Bélanger
Greffière-trésorière/Directrice générale

